

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2015/01/27-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 janvier 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis favorable de la Commission la Formation et de la Vie Universitaire en date du 15 janvier 2015 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

**OBJET : subventions aux associations
représentées dans les conseils centraux**

Le conseil d'administration approuve la reconduction de l'enveloppe de 10 000 euros accordée aux associations étudiantes ayant des représentants élus dans les conseils centraux, au titre de l'année civile 2015.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 28

Quorum : 14

Présents et représentés : 27

Fait à Marseille, le 28 janvier 2015

Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

